Image not found or type unknown

Intrusion sur une propriété privée

Par **bimbi**, le **09/04/2019** à **21:36**

Bonjour,

notre voisin a ouvert notre portail fermé à clef en passant sa main à l'intérieur et en ouvrant le verrou de sol.

Il s'introduit en ayant pleinement conscience de ce qu'il fait car cela fait suite à un passage au TGI, puis cour d'appel puis cour de cassation: il n'a pas réussi à obtenir un droit de passage!

Aujourd'hui, les gendarmes nous disent que nous ne pouvons pas déposer plainte pour violation de domicile.

Il était accompagné d'un individu qui a détérioré et volé sur la propriété: les gendarmes ont par contre accepté la plainte pour vol et dégradation.

Ma question est la suivante: mon voisin a-t-il le droit de rentrer chez nous comme bon lui semble et si non, que pouvons nous faire contre lui?

Merci par avance pour votre aide.

Par **janus2fr**, le **10/04/2019** à **06:59**

Bonjour,

Vous ne précisez pas si vous parlez d'une propriété "nue" ou s'il s'agit du terrain sur lequel se trouve votre domicile ?

Par **bimbi**, le **10/04/2019** à **07:09**

Excusez moi, il s'agit d'un terrain sur lequel se trouve notre résidence secondaire. Le portail qu'il a franchi est l'accès à la maison.

Copyright © 2024 Légavox.fr - Tous droits réservés